Parlement Autrichien, Parlamentskorrespondenz Nr. 501: "M. Khol au sujet de traité constitutionnel et du contrôle du principe de subsidiarité. La COSAC poursuit ses discussions au Parlement", 22 mai 2006

(voir la « Parlamentskorrespondenz » no. 501 en date du 22 mai 2006)

M. Khol au sujet de traité constitutionnel et du contrôle du principe de subsidiarité
La COSAC poursuit ses discussions au Parlement

Vienne (PK) – L'avenir du traité constitutionnel ainsi que le contrôle du principe de subsidiarité par les Parlements nationaux ont été les autres grands thèmes de la XXXVème COSAC qui s'est tenue aujourd'hui au Parlement autrichien. Avant d'entrer dans le débat, M. Andreas Khol, président du Nationalrat autrichien, a souhaité la bienvenue aux participants, dans la salle de réunion historique.

Cette manifestation est l'un des points forts de la présidence autrichienne du Conseil de l'UE, a constaté M. Khol. Le Parlement autrichien a fait de gros efforts pour fournir sa contribution, en organisant entre autres deux grandes conférences parlementaires sous une nouvelle forme. Fin janvier, il y a eu une conférence sur la stratégie de Lisbonne, et début mai, une réunion conjointe avec le Parlement européen, à Bruxelles, pour discuter sur l'avenir de l'Europe. Il pense que cette forme de coopération – entre eurodéputés, députés nationaux et représentants des candidats à l'adhésion – a fait ses preuves. M. Paavo Lipponen a d'ores-et-déjà annoncé que la présidence finlandaise a l'intention de poursuivre dans cette voie, en organisant une conférence similaire.

Avant que l'Autriche ne prenne la présidence de l'UE, il s'était fixé trois objectifs, a précisé M. Khol. Premièrement, il devait y avoir plus de discussions sur des thèmes européens au Parlement autrichien. Dans le cadre d'une modification du règlement intérieur, on a fixé à quatre le nombre des réunions au Nationalrat consacrées exclusivement à des thèmes européens. L'objectif numéro deux était la « régulation » du contrôle du principe de subsidiarité sur la base du Traité d'Amsterdam et du protocole no 30 et le renforcement des possibilités et des droits d'information des Parlements nationaux – entre autres par l'intermédiaire de la COSAC. La Commission européenne transmettra ses propositions législatives aux deux chambres des Parlements pour leur permettre d'émettre leurs avis. Ces avis seront pris en considération par la Commission qui en tiendra compte, a souligné M. Khol. M. Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne a accueilli favorablement cette proposition lors de la Conférence sur la subsidiarité à St. Pölten, le 20 avril, et il a promis de s'engager en faveur de sa mise en œuvre. Lors de la Conférence à Bruxelles en mai, le président Barroso a réitéré cette proposition dans sa communication, en rappelant que le programme annuel de la Commission sera envoyé directement aux Parlements nationaux.

Par ailleurs, M. Khol était d'avis que la COSAC, et dans ce contexte plus particulièrement le système d'échange d'informations IPEX pourra apporter une contribution importante dans l'application du principe de subsidiarité. Lors de la

conférence sur la subsidiarité, le ministre-président Stoiber a fait remarquer que le Bundestag allemand a envoyé plus de 30 communications à Bruxelles traitant du principe de subsidiarité. De telles informations, comme p.ex. les avis du Parlement français qui ont traité en détail ce thème, pourront par la suite être consultés dans tous les pays, par l'intermédiaire d'IPEX. Il pense que les conclusions du Conseil européen au mois de juin vont sans doute reprendre certains de ces éléments.

Le président de la conférence, le député Werner Fasslabend, a ensuite expliqué le déroulement de la conférence. En ce qui concerne les questions de fond, il souhaite traiter, outre les différentes parties du traité constitutionnel, le modèle social et de vie spécifiquement européen, donc le lien entre performance économique, sécurité sociale et équilibre écologique. Tout le monde était d'accord pour penser que le débat sur le contrôle du principe de subsidiarité devait être poursuivi sous la présidence finlandaise, a poursuivi M. Fasslabend. Cela serait d'autant plus important que ce n'est pas seulement une plus grande proximité aux citoyens, mais aussi une plus grande efficacité qui est en jeu. En effet, en les associant mieux et plus tôt, les Parlements nationaux seront plus enclins à mettre en œuvre les décisions de l'Union dans les différents pays, ce qui constitue un effet secondaire non négligeable